



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 3 octobre 2016, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

madame Cathy Bernier, conseillère
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
monsieur Pierre Levasseur, conseiller
monsieur Roberto Léveillé, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Isabelle Marquis, conseillère
monsieur John Husk, conseiller
monsieur William Morales, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière
M. Denis Jauron, directeur Service d'urbanisme
M. Mathieu Audet, directeur de cabinet
M. Maxime Hébert Tardif, directeur du Service des communications

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

1139/10/16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Alain Martel, conseiller,
dûment appuyée par madame Isabelle Marquis, conseillère,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1140/10/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2016

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 septembre 2016 et que tout semble conforme,

sur proposition de monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Pierre Levasseur, conseiller,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Réf : Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 1 – Versement du montant provisionnel pour l'année 2016.

1141/10/16 Délégation du conseiller Alain Martel à la Journée de partage sur l'habitation des aînés qui se tiendra le 11 novembre 2016 à Brossard

Sur proposition de monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Alain Martel à la Journée de partage sur l'habitation des aînés qui se tiendra le 11 novembre 2016 à Brossard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1142/10/16 Renouvellement de la licence du logiciel de cartographie ArcGIS (Contrat de gré à gré 16-0044)

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que la soumission de la compagnie ESRI Canada Limited au montant de 217 302,75 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1143/10/16 Services professionnels d'ingénierie - Réfection de la piscine Frigon
(Appel d'offres no DR16-INV-064)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que la soumission de la firme les services EXP inc., au montant de 62 017,52 \$ (taxes incluses) soit retenue, ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1144/10/16 Location de niveleuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2016-2017
(Appel d'offres no DR16-INV-073)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que la soumission de la compagnie Garage F.L.N. Lefebvre inc., au montant total de 55 188,00 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1145/10/16 Fourniture et livraison de pierres abrasives
(Appel d'offres no DR16-INV-074)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance, conseillère,

il est résolu que la soumission de la compagnie Carrière d'Acton Vale ltée, au montant total de 65 409,28 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1146/10/16 Approbation des critères de sélection - Fourniture et livraison de produits de santé, de sécurité au travail, de boulonnerie et d'autres fournitures, incluant la gestion de machines distributrices
(Appel d'offres DR16-PUB-060)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels pour la fourniture et la livraison de produits de santé, de sécurité au travail, de boulonnerie et d'autres fournitures, incluant la gestion de machines distributrices, et ce, selon le tableau suivant :

CRITÈRES	Pondération
1. Présentation de l'offre en machines distributrices	/20
2. Implantation, formation, accompagnement et gestion de la chaîne logistique d'approvisionnement	/25
3. L'offre de prix pour l'ensemble du contrat	/55
POINTAGE FINAL	/100

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1147/10/16 Construction d'une bibliothèque municipale - Lot 27E - Systèmes intérieurs
(Appel d'offres no DR16-PUB-063)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance, conseillère,

il est résolu que la soumission de la compagnie Construction Michel Gagnon ltée, au montant de 1 370 399,67 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1148/10/16 Construction d'une bibliothèque municipale - Lot 27F - Finition
(Appel d'offres no DR16-PUB-064)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier, conseillère,

il est résolu que la soumission de la compagnie Construction Bugère inc., au montant de 1 263 345,30 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1149/10/16 Construction d'une bibliothèque municipale - Lot 27H - Vitrage
(Appel d'offres no DR16-PUB-065)**

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier, conseillère,

il est résolu que la soumission de la compagnie Construction Bugère inc., au montant de 273 640,50 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1150/10/16 Dépôt de la liste des dépenses autorisées et de la liste des paiements

Madame Stéphanie Lacoste dépose la liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégataires désignés en vertu *du Règlement de délégation de pouvoir*, et ce, pour la période du 28 août au 24 septembre 2016. Cette liste totalise un montant de 6 736 170,27 \$.

Elle dépose également la liste des paiements effectués au cours de la période du 4 septembre au 1^{er} octobre 2016 relativement à des dépenses préalablement approuvées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1151/10/16 Nomination de monsieur Christian Bourbeau au poste permanent de journalier au Service des travaux publics (poste découlant d'un départ à la retraite)

Sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Christian Bourbeau au poste permanent de journalier au Service des travaux publics :

- Salaire : Classe 250, échelon 5 ans et plus;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : À déterminer par le chef de division du Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1152/10/16 Nomination de monsieur James Descheneaux au poste permanent de journalier au Service des travaux publics (poste découlant d'un départ à la retraite)

Sur proposition de madame Annick Bellavance, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur James Descheneaux au poste permanent de journalier au Service des travaux publics :

- Salaire : Classe 250, échelon 4-5 ans;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : À déterminer par le chef de division du Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1153/10/16 Opinion du conseil en regard d'une confirmation de la reconnaissance d'exemption de taxes dans le cadre d'une révision périodique, formulée auprès de la Commission municipale du Québec par l'A.F.E.A.S St-Charles-de-Drummond

Sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande de révision d'exemption de taxes, formulée à la Commission municipale du Québec par l'A.F.E.A.S St-Charles-de-Drummond, pour l'immeuble situé au 760 du boulevard St-Charles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1154/10/16 Acquisition de rues par l'intermédiaire du processus de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'ensemble des rues comprises au mandat 2594 de la rénovation cadastrale

Sur proposition de monsieur Pierre Levasseur, conseiller,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les désignations cadastrales des voies privées suivantes :

Nom de rue	Numéros de lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond
108 ^e avenue	3 533 592, 3 533 657
110 ^e avenue	3 533 633, 3 535 103
111 ^e avenue	3 535 107
112 ^e avenue	3 533 496, 3 533 635, 3 535 109
113 ^e avenue	3 535 111
114 ^e avenue	3 533 486
117 ^e avenue	3 533 647, 3 533 743
118 ^e avenue	3 533 597

119 ^e avenue	3 533 595
120 ^e avenue	3 533 455, 3 533 558, 3 533 653, 3 533 741
121 ^e avenue	3 533 406, 3 533 407, 3 533 423, 3 533 712, 3 533 722, 3 533 737
Armand, rue	4 350 454, 4 350 339
Bonne-Entente, rue	3 533 545
Camélias, rue des	3 533 408, 3 533 582
Champlain, rue	3 533 470
Courcelle, rue de	3 533 475
Daniel, rue	3 533 505, 3 533 559, 3 533 656, 3 534 967, 3 763 803
Fabre, rue	3 533 473, 3 533 646
Fradet, rue	3 533 422, 3 533 468, 3 533 471, 3 533 497, 3 533 552, 3 533 591, 3 533 624
Gaspé, rue de	3 533 567
Georges-Couture, rue	3 533 485
Jeanne-d'Arc, rue	3 535 117
Jonquilles, rue des	3 533 575
Joseph-Lussier, rue	4 350 426, 4 350 427
Lafontaine, rue	3 397 181
Laforest, rue	3 533 598
La Salle, rue	3 533 433
Laura-Héroux, rue	4 350 366
Lauzon, rue	3 533 589, 3 533 655
Laval, rue de	3 533 564, 3 533 565, 3 533 636
Léger, rue	3 533 640, 3 533 643
Marquette, rue	3 533 410, 3 533 642
Mercure, boulevard	3 533 411, 3 533 501, 3 533 561, 3 533 627, 3 533 639, 3 533 746, 3 534 676, 3 535 102, 3 763 811, 3 763 812
Montcalm, rue	3 533 648
Papineau, rue	3 533 645
Parc St-François, rue du	3 533 448
Saint-Joseph, boulevard	3 533 637, 3 534 925

le tout selon les paragraphes 1 et 2 de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et autorise à procéder suivant ledit article.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1155/10/16 Modification de la résolution no 485/5/16 de façon à nommer le conseiller Pierre Levasseur comme membre du Chantier sur la mise en place du plan d'action pour le développement du centre-ville et le conseiller Daniel Pelletier comme membre du Chantier sur le développement de l'Amphithéâtre Saint-François, la Promenade et le Parc des Voltigeurs

Sur proposition de monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville modifie la résolution no 485/5/16 de façon à nommer le conseiller Pierre Levasseur comme membre du Chantier sur la mise en place du plan d'action pour le développement du centre-ville et le conseiller Daniel Pelletier comme membre du Chantier sur le développement de l'Amphithéâtre Saint-François, la Promenade et le Parc des Voltigeurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1156/10/16 Signature d'un addenda à intervenir avec les compagnies Développement Charles-Mont inc. et 8034192 Canada inc. à l'entente de développement des rues Chardonnay et Grenache (Développement Le Vigneron)

Sur proposition de monsieur John Husk, conseiller,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un addenda à intervenir avec les compagnies Développement Charles-Mont inc. et 8034192 Canada inc. à l'entente de développement des rues Chardonnay et Grenache (Développement Le Vigneron).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1157/10/16 Signature d'une entente à intervenir avec les compagnies Développement Charles-Mont inc. et 8034192 Canada inc. (Développement Le Vigneron)

Sur proposition de monsieur John Husk, conseiller,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer une entente à intervenir avec les compagnies Développement Charles-Mont inc. et 8034192 Canada inc. (Développement Le Vigneron).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1158/10/16 Résolution autorisant la modification du stationnement sur rue dans le secteur du Cégep

Sur proposition de monsieur Alain Martel, conseiller,

dûment appuyée par monsieur John Husk, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise les modifications du stationnement sur rue dans le secteur du Cégep, plus particulièrement :

- Le retrait du stationnement 60 minutes sur la rue Saint-Georges, entre les rues Désilets et Pelletier;
- L'ajout d'interdiction de stationnement à l'intersection des rues Saint-Georges et Désilets ainsi que des rues Chassé et Désilets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1159/10/16 Résolution autorisant le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à signer le formulaire de présentation du projet et à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme " Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives " pour le projet de rénovation du Centre Marcel-Dionne

Sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la présentation d'une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de rénovation du Centre Marcel-Dionne.

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à respecter les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue.

La Ville de Drummondville autorise le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville, une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de rénovation du Centre Marcel-Dionne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1160/10/16 Résolution autorisant le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à signer le formulaire de présentation du projet et à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ),volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives" pour le projet de construction d'un bâtiment de services au Boisé Marconi

Sur proposition de monsieur John Husk, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la présentation d'une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de construction d'un bâtiment de services au Boisé Marconi.

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à respecter les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue.

La Ville de Drummondville autorise le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville, une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de construction d'un bâtiment de services au Boisé Marconi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1161/10/16 Résolution autorisant le conseiller aux projets spéciaux à signer le formulaire de présentation du projet et à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme " Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives " pour le projet de construction de la Promenade des Voltigeurs; une piste multifonctionnelle en bordure de la rivière St-François

Sur proposition de madame Annick Bellavance, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la présentation d'une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet des Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de construction de la Promenade des Voltigeurs; une piste multifonctionnelle en bordure de la rivière St-François.

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à respecter les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue.

La Ville de Drummondville autorise le conseiller aux projets spéciaux de la Ville de Drummondville à signer pour et au nom de la Ville, une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de construction de la Promenade des Voltigeurs; une piste multifonctionnelle en bordure de la rivière St-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1162/10/16 Résolution autorisant le directeur général adjoint, gestion du territoire à signer le formulaire de présentation du projet et à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives" pour le projet de prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Lemire entre les rues Power et Canadien

Sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la présentation d'une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Lemire entre les rues Power et Canadien.

De plus, la Ville de Drummondville s'engage à respecter les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue.

La Ville de Drummondville autorise le directeur général adjoint, gestion du territoire à signer pour et au nom de la Ville, une demande de financement dans le cadre du nouveau programme « Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ), volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2, infrastructures collectives » pour le projet de prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Lemire entre les rues Power et Canadien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1163/10/16 Renouvellement de l'embauche d'un(e) stagiaire au Baccalauréat en loisir, culture et tourisme pour l'année 2017

Sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville renouvelle l'embauche d'un(e) stagiaire au Baccalauréat en loisir, culture et tourisme pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1164/10/16 Versement d'un montant de 10 000 \$ aux différents lauréats du Programme Prix reconnaissance des arts et de la culture 2016

Sur proposition de madame Cathy Bernier, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville nomme les lauréats et autorise l'émission de chèques totalisant 10 000 \$ pour les prix Créativité artistique et Rayonnement culturel ainsi que pour le prix Coup de cœur du public. La Ville octroie également une mention spéciale aux deux artistes suivantes: Evelyn Losier et Johanne Lafond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1165/10/16 Résolution autorisant le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2014-2018

Considérant que la Ville de Drummondville a soumis en 2014 une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2014-2018;

Considérant que cette programmation avait été approuvée par la MAMOT;

Considérant que la Ville a effectué des travaux inclus dans cette programmation;

Considérant qu'aucun projet n'a été ajouté à la programmation de travaux;

sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville dépose au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2014-2018.

La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte les coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1166/10/16 Résolution autorisant les Services exp inc. à signer une demande de certificat d'autorisation de construction à transmettre à la direction des études stratégiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), nécessaire à la construction de la phase 2 du projet de l'aéroport

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise monsieur Patrice Bigras, géographe, des services EXP inc. à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une demande de certificat d'autorisation de construction à la direction des études stratégiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de prolongement de la piste de l'aéroport.

De plus, la Ville autorise la MRC de Drummond à facturer la Ville de Drummondville pour les démarches entreprises concernant la canalisation du cours d'eau Dumaine, branche 1, ainsi que le déplacement de la branche non verbalisée du lot 88P de la rivière Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1167/10/16 Signature d'une entente à intervenir avec Emblème canneberges inc. pour la disposition des eaux usées vers le site de traitement de la Ville de Drummondville

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

dûment appuyée par madame Isabelle Marquis, conseillère,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente à intervenir avec la compagnie Emblème canneberges inc. pour la disposition des eaux usées vers le site de traitement de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1168/10/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant, un pourcentage d'agrandissement supérieur à vingt pour cent (20 %), l'entreposage extérieur en cour avant et réduire la marge latérale minimale applicable à un bâtiment accessoire existant dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis au 8435 boulevard Saint-Joseph

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 21 septembre 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à :

- autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant;
- augmenter de vingt pour cent (20 %) à mille cent soixante-dix pour cent (1170 %) le pourcentage maximal d'agrandissement;
- autoriser en cour avant l'entreposage extérieur d'une hauteur maximale de trois virgule soixante-six mètres (3,66 m);
- autoriser partiellement en cour avant un bâtiment accessoire autre qu'une guérite de contrôle;
- réduire de cinq mètres (5 m) à deux virgule cinq mètres (2,5 m) la marge latérale minimale applicable à un bâtiment accessoire existant;
- réduire de cinq mètres (5 m) à deux virgule cinq mètres (2,5 m) la marge latérale minimale applicable à la section agrandie d'un bâtiment accessoire;

à la condition :

- que la superficie de l'agrandissement du bâtiment accessoire n'excède pas mille deux cent cinquante mètres carrés (1250 m²);
- que la section existante du bâtiment accessoire qui empiète dans la cour avant n'excède pas une superficie de cent vingt-cinq mètres carrés (125 m²);
- d'aménager le long du boulevard Saint-Joseph, de part et d'autre des trois (3) entrées charretières existantes :
 - une zone tampon d'une largeur minimale de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) composée de vallons en longueur d'une hauteur variant de zéro virgule trois mètre (0,3 m) à zéro virgule six mètre (0,6 m) à l'intérieur de laquelle seront plantés en quinconce trois (3) arbres, soit un (1) conifère et deux (2) feuillus, d'un diamètre minimal de cinquante millimètres (50 mm) mesuré à zéro virgule quinze mètre (0,15 m) à partir du niveau moyen du sol et d'une hauteur minimale de deux virgule cinq mètres (2,5 m) à la plantation;
 - aménager à la limite sud-ouest de la zone tampon, un muret de blocs de béton d'une hauteur minimale d'un mètre (1 m);
 - d'aménager le long de la limite latérale droite de terrain sur une longueur minimale de deux cent quarante-neuf mètres (249 m) et le long de la limite arrière de terrain, une zone tampon de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) de largeur, à l'intérieur de laquelle sera planté un (1) arbre aux huit mètres (8 m) linéaires d'un diamètre minimal de cinquante millimètres (50 mm) mesuré à zéro virgule quinze mètre (0,15 m) à partir du niveau moyen du sol et d'une hauteur minimale de deux virgule cinq mètres (2,5 m) à la plantation;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 920 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 8435 du boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1169/10/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la hauteur maximale de deux (2) réservoirs de carburant projetés au 4789 boulevard Allard

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 7 septembre 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à :

- augmenter de deux virgule vingt-cinq mètres (2,25 m) à deux virgule huit mètres (2,8 m) la hauteur maximale de deux (2) réservoirs de carburant projetés,

aux conditions suivantes :

- qu'un tronçon de haie d'une hauteur minimale d'un virgule deux mètre (1,2 m) à la plantation et d'une longueur minimale de soixante mètres (60 m) soit planté en bordure du boulevard Allard de manière à dissimuler la présence des deux (2) réservoirs projetés;
- qu'au moins dix (10) arbres d'un diamètre minimal de cinquante millimètres (50 mm) mesuré à zéro virgule quinze mètre (0,15 m) à partir du niveau moyen du sol et d'une hauteur minimale de deux virgule cinq mètres (2,5 m) à la plantation soient plantés en bordure du boulevard Allard de manière à dissimuler la présence des réservoirs projetés;

et ce, pour l'immeuble situé sur les lots 3 922 595 et 3 922 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 4789 du boulevard Allard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1170/10/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la distance minimale d'une ligne de terrain et d'augmenter la superficie maximale d'un garage privé isolé existant et refusant de permettre une marquise attenante le long du mur arrière au 125 rue du Bec-du-Canard

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 7 septembre 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à :

- réduire de trois mètres (3 m) à deux virgule soixante-cinq mètres (2,65 m) la distance minimale de la ligne latérale gauche, **à la condition** que le mur où la distance est dérogatoire n'excède pas neuf virgule six mètres (9,6 m);
- augmenter de soixante mètres carrés (60 m²) à soixante-trois mètres carrés (63 m²) la superficie maximale du garage privé isolé;

et **refuse** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à :

- permettre la présence d'une marquise le long du mur arrière du garage privé isolé existant;

et ce, sur le lot 3 920 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 125 de la rue du Bec-du-Canard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1171/10/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.I.A. (Acceptations - 21 septembre 2016)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.09.21	655, rue Paul-Hus	Nouveau bâtiment accessoire (garage privé détaché) (condition)
16.09.22	216-220, rue Saint-Damase	Rénovation extérieure du bâtiment
16.09.23	755, boul. René-Lévesque	Rénovation extérieure du bâtiment et agrandissement (condition)
16.09.24	2575-2577, boul. Saint-Joseph	Agrandissement et rénovation extérieure du bâtiment Aménagement de terrain
16.09.25	255, rue Brock	Enseigne détachée du bâtiment
16.09.26	4676, rue Traversy	Rénovation extérieure du bâtiment
16.09.27	4646, boul. Saint-Joseph	Enseignes rattachées au bâtiment
16.09.28	115, cours des Morilles	Rénovation extérieure du bâtiment
16.09.29	227, rue Saint-Damase	Rénovation extérieure du bâtiment
16.09.30	755, boul. René-Lévesque	Rénovation extérieure du bâtiment
16.09.31	474-476, rue Lindsay	Rénovation extérieure du bâtiment dans un délai de 30 jours maximum
16.09.34	4592-A et B, boul. Saint-Joseph	Rénovation extérieure du bâtiment
16.09.35	65-67, chemin du Golf	Rénovation extérieure du bâtiment

sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 21 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1172/10/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Refus - 21 septembre 2016)

Attendu que les demandes suivantes ne répondent pas aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.09.32	1510, boul. Saint-Charles	Modification de l'enseigne détachée du bâtiment
16.09.33	1350, rue de l'Écru	Modification de l'aménagement de terrain

sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal refuse les demandes susmentionnées, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme tenu le 21 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1173/10/16 Avis de motion du règlement no 4764 modifiant le règlement no 3500 afin de permettre le stationnement de nuit, sauf lors de travaux relatifs au déneigement

L'avis est donné par monsieur John Husk, conseiller, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4764 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500 afin de permettre le stationnement de nuit, sauf lors de travaux relatifs au déneigement.

1174/10/16 Avis de motion du règlement no 4774 modifiant le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme no 4309 afin de modifier l'allocation des citoyens siégeant audit comité

L'avis est donné par monsieur Yves Grondin, conseiller, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4774 ayant pour objet de modifier le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme no 4309 afin de modifier l'allocation des citoyens siégeant audit comité.

1175/10/16 Avis de motion du règlement no 4775 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre la vente d'un maximum de 2 véhicules automobiles usagés au 245 de la rue Dorion et nécessitant l'aménagement d'un triangle de visibilité à l'angle des rues Dorion et Marchand

L'avis est donné par madame Catherine Lassonde, conseillère, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4775 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin de permettre la vente d'un maximum de 2 véhicules automobiles usagés au 245 de la rue Dorion et nécessitant l'aménagement d'un triangle de visibilité à l'angle des rues Dorion et Marchand.

1176/10/16 Avis de motion du règlement no 4776 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser des usages industriels d'entreposage intérieur et de mini-entrepôts au 35 du chemin Gamelin

L'avis est donné par madame Cathy Bernier, conseillère, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4776 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser des usages industriels d'entreposage intérieur et de mini-entrepôts au 35 du chemin Gamelin.

1177/10/16 Adoption du projet de règlement no 4774 modifiant le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme no 4309 afin de modifier l'allocation des citoyens siégeant audit comité

Sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que le projet de règlement no 4774 amendant le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme no 4309 dans le but :

- de modifier le montant alloué aux membres pour chaque présence aux séances du comité consultatif d'urbanisme,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1178/10/16 Adoption du projet de règlement no 4775 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre la vente d'un maximum de 2 véhicules automobiles usagés au 245 de la rue Dorion et nécessitant l'aménagement d'un triangle de visibilité à l'angle des rues Dorion et Marchand

Sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que le projet de règlement no 4775 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

-
- d'autoriser à l'intérieur de la zone d'habitation H-0038 l'usage « 5512 - Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement » faisant partie de la classe d'usages C-5 (commerce artériel lourd), et ce, uniquement à titre d'usage accessoire pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis de type « 6411 - Service de réparation d'automobiles (garage) » faisant également partie de la classe d'usages C-5, selon certaines conditions relatives au nombre maximal de véhicules et d'aménagement de terrain.

La zone d'habitation H-0038 comprend, de manière approximative, les propriétés situées de part et d'autre de la rue Dorion, et ce, à partir de la rue Cockburn jusqu'à la limite sud de ladite rue Dorion,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1179/10/16 Adoption du projet de règlement no 4776 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser des usages industriels d'entreposage intérieur et de mini-entrepôts au 35 du chemin Gamelin

Sur proposition de madame Cathy Bernier, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que le projet de règlement no 4776 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la zone agricole A-5015 à même une partie de la zone agricole A-5007 de manière à inclure une propriété existante implantée en bordure du chemin Gamelin;
- d'autoriser, en plus des usages actuellement permis à l'intérieur de la zone agricole A-5007, les usages industriels « 6375 - Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts » et « 6379 - Autres entreposages » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde), selon certaines conditions d'implantation et d'aménagement de terrain.

La zone agricole A-5007 comprend, de façon approximative, les propriétés situées de part et d'autre du chemin Gamelin, et ce, entre la limite du noyau villageois du secteur de Saint-Joachim-de-Courval et le Rang 5 (Route 255),

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1180/10/16 Adoption du second projet de règlement no 4769-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin:

-
- **d'uniformiser les usages commerciaux autorisés pour les propriétés localisées à l'intersection des boulevards Mercure et Saint-Joseph;**
 - **d'inclure en zone d'habitation les propriétés résidentielles implantées en bordure des rues Bégin et Montcalm de même qu'en bordure des 117e et 118e Avenues et actuellement situées à l'intérieur des zones commerciales C-888 et C-1103;**
 - **d'ajuster les limites de la zone C-1103 à la limite des lots des propriétés situées à l'intérieur de celle-ci, et ce, au 4021 du boulevard Saint-Joseph**
-

Sur proposition de monsieur John Husk, conseiller,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

il est résolu que le second projet de règlement no 4769-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'agrandir la zone commerciale C-1102 à même une partie de la zone commerciale C-888 et l'ensemble de la zone C-1104 afin d'inclure l'ensemble des propriétés localisées à l'intersection des boulevards Mercure et Saint-Joseph et d'y autoriser l'ensemble des usages commerciaux faisant partie des classes C-2 (local), C-3 (bureau) et C-6 (services pétroliers);
- de créer la zone d'habitation H-889, à même une partie des zones commerciales C-887 et C-888, afin d'inclure l'ensemble des propriétés résidentielles localisées en bordure de la rue Bégin, du boulevard Saint-Joseph et de la 117^e Avenue et d'y autoriser les habitations faisant partie des classes H-1 (unifamiliale), H-2 (bifamiliales) et H-3 (trifamiliales) de structures isolées;
- d'agrandir la zone d'habitation H-1101, à même une partie des zones commerciales C-1102 et C-1103, afin d'inclure certaines propriétés résidentielles localisées en bordure de la rue Montcalm et de la 118^e Avenue;
- d'ajuster les limites de la zone commerciale C-1103, à même une partie des zones d'habitation H-1101, H-1106 et H-1154, afin de faire correspondre les limites de la zone à la limite des lots des propriétés situées à l'intérieur de celle-ci;
- d'abroger en conséquence la zone commerciale C-1104.

Le périmètre de l'ensemble des zones d'habitation H-1101, H-1106, H-1154 et commerciales C-887, C-888, C-1102, C-1103, C-1104 visées, comprend, de manière approximative, l'ensemble des propriétés localisées entre le boulevard des Chutes incluant le prolongement de son axe vers l'ouest et la 121^e Avenue, et ce, entre les rues Roux et Léger,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1181/10/16 Adoption du second projet de règlement no 4771-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone rurale R-9103, et ce, notamment au 220 de la rue des Forestiers

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que le second projet de règlement no 4771-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone rurale R-9103, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une maison intergénérationnelle.

La zone rurale R-9103 est localisée, de façon approximative, entre les propriétés situées du côté nord de la rue des Forestiers et celles situées du côté sud de la rue Jacques, et ce, à partir de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55) jusqu'au chemin Tourville,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1182/10/16 Adoption du règlement no 4772 prévoyant l'annulation du caractère de rue sur les lots 5 914 978 et 5 914 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond (rue Lambert)

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1125/9/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Pierre Levasseur, conseiller,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde, conseillère,

il est résolu que le règlement no 4772 prévoyant l'annulation du caractère de rue sur les lots 5 914 978 et 5 914 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond (rue Lambert),

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1183/10/16 Adoption du règlement no 4773 relativement aux immeubles industriels municipaux pour l'année 2016

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1126/9/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde, conseillère,

il est résolu que le règlement no 4773 relativement aux immeubles industriels municipaux pour l'année 2016,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1184/10/16 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser un logement dans le garage détaché et de relier celui-ci à l'auberge occupant le bâtiment principal situé au 207 de la rue Lindsay

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1053/9/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de madame Catherine Lassonde, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que la résolution no 1184/10/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser un logement à l'intérieur d'un garage privé isolé en lien avec l'usage « 5833.1 Auberge » au 207 de la rue Lindsay.

La zone commerciale C-0037 est délimitée approximativement par la rue Lindsay, du côté sud-ouest, sur une distance d'environ 135 mètres vers le nord-ouest et d'environ 75 mètres vers le sud-est à partir de la rue Marchand et incluant le lot situé du côté nord de l'intersection des rues Marchand et Dorion,

soit et est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1185/10/16 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser un service de réparation de photocopieurs au 2125 de la rue Saint-Laurent

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1054/9/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur William Morales, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel, conseiller,

il est résolu que la résolution no 1185/10/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'usage « 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique » à l'intérieur d'un ancien bâtiment commercial, le tout selon certaines conditions, et ce, sur le lot 4 103 557, soit au 2125 de la rue Saint-Laurent.

La zone d'habitation H-764 est délimitée approximativement par la 25e Avenue, la rue Saint-Denis, la limite arrière des lots donnant du côté sud-ouest du boulevard Lemire et de la rue Huberdeault,

soit et est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1186/10/16 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser un logement au sous-sol d'une habitation mobile (unimodulaire) au 260 de la rue du Faisan

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1055/9/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste, conseillère,

il est résolu que la résolution no 1186/10/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser un logement accessoire situé au sous-sol d'une habitation faisant partie de la classe d'usages H-7 (habitation mobile), le tout selon certaines conditions, et ce, sur le lot 3 920 361, soit au 260 de la rue du Faisan.

La zone rurale R-9417 est délimitée approximativement par la limite arrière des lots donnant du côté nord-ouest de la rue des Trembles et du côté sud-ouest de la rue de la Caille par le boulevard Saint-Joseph, la rue du Lac-Gendron et la rue du Faisan et par la limite arrière des lots donnant du côté nord de la rue du Lac-Bouffard, du côté sud-est de la rue des Sables et du côté nord-est de la rue de la Pintade,

soit et est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1187/10/16 Dépôt d'un certificat relatif au règlement no 4758 décrétant des dépenses relatives à l'achat de terrains et nécessitant un emprunt de 5 500 000 \$ à cette fin (règlement parapluie)

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- Règlement no 4758 décrétant des dépenses relatives à l'achat de terrains et nécessitant un emprunt de 5 500 000 \$ à cette fin (règlement parapluie).

Information des membres du conseil

Monsieur le maire, au nom de ses collègues du conseil et des employés municipaux offre de sincères condoléances à :

- Monsieur Daniel Pelletier, conseiller municipal, et à toute la famille à l'occasion du décès de sa mère, madame Germaine Rousseau Pelletier;
- Monsieur Mario Lachapelle, coordonnateur, division Arénas et activités physiques et sportives au Service des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Drummondville, et à toute la famille à l'occasion du décès de sa mère, madame Yvette Tétreault Lachapelle;
- Madame Edline Joseph Valmé, préposée au service à la clientèle surnuméraire, à la bibliothèque municipale Côte Saint-Germain de Drummondville, et à toute la famille à l'occasion du décès de sa mère, madame Ena Veillard.

Troisième versement de taxes le 6 octobre 2016 (M. Roberto Léveillé)

Le conseiller Roberto Léveillé informe les contribuables que le prochain versement de taxes aura lieu le 6 octobre prochain.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prochaine assemblée du conseil: 24 octobre 2016

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 24 octobre 2016.

1188/10/16 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
sur proposition de monsieur Roberto Léveillé, conseiller,
dûment appuyée par madame Isabelle Marquis, conseillère,
il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière